



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/C.43/08
15 octobre 2012

Réunion du Conseil du FEM
13 – 15 novembre 2012
Washington

Point 15 de l'ordre du jour

SCÉNARIOS DE PROGRAMMATION DE FEM-5 : PROJECTIONS FINANCIÈRES

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C43/08, intitulé *Scénarios de programmation de FEM-5 : projections financières*, le Conseil prend note des trois scénarios d'ajustement de la programmation future, présentés par le Secrétariat, pour une enveloppe prévisionnelle de FEM-5 se chiffrant 3,66 milliards de dollars, et décide que soient appliqués les principes généraux énoncés dans le scénario n°3.

Le Conseil charge le Secrétariat de lui rendre compte de l'évolution de la programmation à sa prochaine réunion et de lui faire savoir si des ajustements importants devaient être apportés à la mise en application du scénario retenu.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Au début de FEM-5, dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) et de la planification des activités, les ressources étaient allouées en fonction de l'enveloppe globale de 4,25 milliards de dollars pour la période couverte par la reconstitution. Au 10 octobre 2012, 1 922,25 millions de dollars avaient été programmés. Un programme de travail supplémentaire se chiffrant à 173,99 millions de dollars est proposé pour la réunion du Conseil de novembre 2012, portant le montant total de la programmation de FEM-5 à 2 096,24 millions de dollars à ce jour.

À l'heure actuelle, l'estimation de l'enveloppe des ressources de FEM-5, fondée sur les projections des fluctuations des taux de change, de la variation du taux de rendement des placements et des contributions prévues des donateurs, laisse entrevoir un déficit éventuel de ressources pour FEM-5 d'environ 590 millions de dollars, soit 13,8 %, par rapport au montant visé de l'enveloppe. Selon les prévisions, l'enveloppe globale des ressources disponibles pour FEM-5 serait d'environ 3,66 milliards de dollars.

Pour faire face à ce déficit prévisionnel, le Secrétariat a élaboré trois scénarios pour la programmation future : i) scénario n° 1 – les allocations individuelles au titre du STAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » restent les mêmes qu'au début de FEM-5 ; ii) scénario n° 2 – les ressources allouées dans tous les domaines d'intervention/thèmes sont réduites de manière égale ; et iii) scénario n° 3 – calqué sur le scénario n° 2, mais les allocations individuelles au titre du STAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » restent les mêmes qu'au début de FEM-5 pour les pays les plus vulnérables – PMA et PEID – et les montants des ressources réservées dans les domaines d'intervention restent les mêmes qu'au début de FEM-5.

Ces scénarios, au niveau le plus global, témoignent des différents arbitrages que l'on pourrait être amené à faire au cours des deux prochaines années. À ce stade, la prudence recommande de convenir des principes généraux qui orienteront les ajustements nécessaires à apporter à la planification future des activités de sorte à résorber le déficit d'une manière juste qui cadre autant que possible avec les allocations initiales de FEM-5.

À titre pragmatique, le Secrétariat recommande de suivre les principes généraux établis dans le scénario n° 3, car celui-ci : i) maintient un alignement des allocations proportionnel aux allocations initiales de FEM-5 ; ii) protège les allocations des pays les plus vulnérables – PMA et PEID ; et iii) protège les ressources destinées au financement des obligations fondamentales des pays au titre des conventions, et des projets mondiaux et régionaux cruciaux.

En outre, au début du dernier exercice de FEM-5 (à compter du 1^{er} juillet 2013), le Secrétariat devra : i) faire le point sur la programmation dans les différents domaines d'intervention/thèmes, notamment sur les ressources allouées dans le cadre du STAR qui ont déjà été utilisées ; et ii) travailler avec les Agences du FEM pour s'assurer que la programmation intervient dans les zones/pays où il existe une demande, en réaffectant les ressources des zones/pays où la demande tarde à se manifester. Le Secrétariat et l'Administrateur travailleront ensemble pour s'assurer de l'exactitude et du caractère approprié des projections des enveloppes de ressources. Le Secrétariat rendra compte au Conseil de l'évolution de la programmation à sa prochaine réunion.

Table des matières

Introduction.....	1
Scénario n° 1.....	1
Implications du scénario n° 1	2
Scénario n° 2.....	2
Implications du scénario n° 2	3
Scénario n° 3.....	3
Implications du scénario n° 3	3
Programmation pour la période restant à courir de FEM-5	3

Liste des annexes

Annexe 1 : Scénario n° 1 : Protection de l'ensemble des allocations du STAR plus montant minimum des ressources réservées au titre des obligations À remplir dans le cadre des Conventions	5
Annexe 2 : Scénario n° 2 : Réductions égales dans tous les domaines d'intervention/ thèmes.....	7
Annexe 3 : Scénario n° 3 : Protection des allocations du star pour les pma et peid, plus protection entière des ressources réservées dans les domaines d'intervention	9
Annexe 4 : Règles régissant la réaffectation des ressources d'un pays à un autre	11

INTRODUCTION¹

1. Au début de FEM-5, dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) et de la planification des activités, les ressources étaient allouées en fonction de l'enveloppe globale de 4,25 milliards de dollars pour la période couverte par la reconstitution. Au 10 octobre 2012, 1 922,25 millions de dollars avaient été programmés. Un programme de travail supplémentaire se chiffrant à 173,99 millions de dollars est proposé pour la réunion du Conseil de novembre 2012, portant le montant total de la programmation de FEM-5 à 2 096,24 millions de dollars à ce jour.
2. À l'heure actuelle, l'estimation de l'enveloppe des ressources de FEM-5, fondée sur les projections des fluctuations des taux de change, de la variation du taux de rendement des placements et des contributions prévues des donateurs, laisse entrevoir un déficit éventuel de ressources pour FEM-5 d'environ 590 millions de dollars, soit 13,8 %, par rapport au montant visé de l'enveloppe. Selon les prévisions, l'enveloppe globale des ressources disponibles pour FEM-5 serait d'environ 3,66 milliards de dollars.
3. Pour faire face à ce déficit prévisionnel, le Secrétariat a élaboré trois scénarios pour la programmation future. Ces scénarios, au niveau le plus global, témoignent des différents arbitrages que l'on pourrait être amené à faire au cours des deux prochaines années.
4. Les aspects suivants du FEM ne changent pas dans les trois scénarios : i) les ressources allouées dans le cadre du Programme de microfinancements au titre de FEM-5 ont été entièrement utilisées à hauteur de 140 millions de dollars, et ne seront donc pas touchées ; ii) le montant des ressources affectées au budget administratif ne change pas étant donné que les dépenses administratives de base des organes du FEM – Secrétariat, Bureau de l'évaluation, Administrateur et STAP – sont essentiellement des coûts fixes.

SCÉNARIO N° 1

5. Dans ce scénario, la priorité générale est de protéger les allocations individuelles initiales dans le cadre du STAR² dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » ; en d'autres termes, les allocations individuelles restent les mêmes qu'au début de FEM-5. Le déficit financier prévu est ensuite réparti entre les autres domaines d'intervention et thèmes du FEM. Les principaux éléments de ce scénario sont les suivants :
 - a) toutes les allocations individuelles accordées dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » restent les mêmes qu'au début de FEM-5 ;
 - b) les allocations au titre de la « gestion durable des forêts » (GDF) restent inchangées, s'établissant à 250 millions de dollars ;
 - c) les montants des ressources réservées dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » sont fixés au

¹ Ce rapport se fonde sur les données disponibles au **10 octobre 2012**.

² Pour les ressources allouées dans le cadre du STAR qui ont déjà été utilisées, se référer au document GEF/C.43/Inf.04, intitulé *Progress Report on STAR*.

niveau minimal possible tout en permettant aux pays de s'acquitter de leurs obligations au titre des conventions – ces montants ont été déterminés par les responsables des domaines d'intervention du Secrétariat.

6. Les renseignements détaillés sur le scénario et ses conséquences pour les objectifs de programmation future sont présentés à l'annexe 1.

Implications du scénario n° 1

7. Étant donné que les allocations individuelles restent inchangées dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques et « dégradation des sols », la programmation dans près de deux tiers des opérations du FEM peut se poursuivre sans entrave. La programmation au titre de la gestion durable des forêts n'est pas touchée.
8. Les ressources réservées dans les domaines d'intervention sont réduites au strict minimum pour aider les pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent dans le cadre des conventions. La programmation future pour les projets régionaux et mondiaux est annulée.
9. Les ressources allouées dans les autres domaines d'intervention sont réduites de manière disproportionnellement drastique, et les parts ne cadrent donc plus avec les intentions de la programmation initiale de FEM-5 : i) 62 % de réduction des ressources dans le domaine d'intervention « eaux internationales », de telle sorte qu'il n'y aura pas de ressources à programmer dans ce domaine durant les deux prochaines années ; ii) la programmation globale dans le domaine des substances chimiques et du secteur privé est réduite de près de 40 % par rapport à l'objectif initial de FEM-5 ; iii) les ressources affectées aux programmes institutionnels sont réduites de 14 %.

SCÉNARIO N° 2

10. Dans ce scénario, hormis le Programme de microfinancements et le budget administratif qui sont préservés, tous les domaines d'intervention/thèmes font l'objet de réductions égales de ressources. Les principaux éléments de ce scénario sont les suivants :
 - a) les ressources affectées à tous les domaines d'intervention/thèmes, y compris les allocations individuelles, sont toutes réduites de 14,79 % ;
 - b) Lorsque les pays ont déjà utilisé des allocations au-delà du niveau des allocations réduites actuelles, ce « dépassement » est couvert en réaffectant les ressources des pays bénéficiant d'allocations importantes³. On trouvera à l'annexe 4 un ensemble de règles pouvant faciliter ces réaffectations.
11. Les renseignements détaillés sur le scénario et ses conséquences pour les objectifs de programmation future sont présentés à l'annexe 2.

³ Les simulations montrent que des ressources d'un montant total de 27,11 millions de dollars doivent être réaffectées des enveloppes de 23 pays dont les allocations initiales totales dépassent 25 millions de dollars chacune.

Implications du scénario n° 2

12. Les réductions de ressources sont réparties de manière proportionnelle entre tous les domaines d'intervention/thèmes, et les parts continuent par conséquent de cadrer avec les intentions de la programmation initiale de FEM-5.

SCÉNARIO N° 3

13. Ce scénario est une variante du scénario n° 2 où : i) seules les allocations individuelles des PMA et des PEID dans le cadre du STAR sont protégées (75 pays) ; et ii) les ressources réservées dans les domaines d'intervention sont protégées. Les principaux éléments de ce scénario sont les suivants :
 - a) les montants des ressources réservées dans les domaines d'intervention sont les mêmes qu'au début de FEM-5 ;
 - b) les allocations individuelles accordées dans les domaines « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des sols » restent les mêmes qu'au début de FEM-5 pour les PEID et les PMA ;
 - c) Les autres ressources affectées aux domaines d'intervention/thèmes en dehors du STAR sont toutes réduites de 14, 79 % ;
 - d) Lorsque les pays ont déjà utilisé des allocations au-delà du niveau des allocations réduites actuelles, ce « dépassement » est couvert en réaffectant les ressources des pays bénéficiant d'allocations importantes⁴. On trouvera à l'annexe 4 un ensemble de règles pouvant faciliter ces réaffectations.
14. Les renseignements détaillés sur le scénario et ses conséquences pour les objectifs de programmation future sont présentés à l'annexe 3.

Implications du scénario n° 3

15. Les réductions de ressources sont réparties de manière proportionnelle entre tous les domaines d'intervention/thèmes, et les parts continuent par conséquent de cadrer avec les intentions de la programmation initiale de FEM-5.
16. Les ressources allouées dans le cadre du STAR à la majorité des pays les plus vulnérables – PMA et PEID – sont entièrement protégées.
17. Les ressources réservées dans les domaines d'intervention sont entièrement protégées pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations fondamentales au titre des conventions et pour soutenir les projets mondiaux et régionaux.

PROGRAMMATION POUR LA PÉRIODE RESTANT À COURIR DE FEM-5

18. À ce jour, si l'on tient également compte du programme de travail soumis à l'examen du Conseil à sa réunion de novembre 2012, 2 096,24 millions de dollars ont été programmés pour FEM-5. À l'avenir, le Secrétariat et les Agences devront travailler sur la base de

⁴ Les simulations montrent que des ressources d'un montant total de 125,35 millions de dollars doivent être réaffectées des enveloppes de 23 pays dont les allocations initiales totales dépassent 25 millions de dollars chacune.

certaines principes généraux pour orienter la programmation tenant compte de l'évolution des priorités, le cas échéant, entre les différents domaines d'intervention. À cet égard, le Secrétariat recommande, à titre pragmatique, de suivre les principes généraux établis dans le scénario n° 3, car celui-ci : i) maintient un alignement global des allocations sur les allocations initiales de FEM-5 ; ii) protège les allocations des pays les plus vulnérables – PMA et PEID ; et iii) protège les ressources destinées au financement des obligations fondamentales des pays au titre des conventions, et des projets mondiaux et régionaux cruciaux.

19. En outre, au début du dernier exercice de FEM-5 (à compter du 1^{er} juillet 2013), le Secrétariat devra : i) faire le point sur la programmation dans les différents domaines d'intervention/thèmes, notamment sur les ressources allouées dans le cadre du STAR qui ont déjà été utilisées ; et ii) travailler avec les Agences du FEM pour s'assurer que la programmation intervient dans les zones/pays où il existe une demande, en réaffectant les ressources des zones/pays où la demande tarde à se manifester. Le Secrétariat et l'Administrateur travailleront ensemble pour s'assurer de l'exactitude et du caractère approprié des projections des enveloppes de ressources. Le Secrétariat rendra compte au Conseil de l'évolution de la programmation à sa prochaine réunion.

**ANNEXE 1 : SCÉNARIO N° 1 : PROTECTION DE L'ENSEMBLE DES ALLOCATIONS DU STAR PLUS MONTANT MINIMUM
DES RESSOURCES RÉSERVÉES AU TITRE DES OBLIGATIONS À REMPLIR DANS LE CADRE DES CONVENTIONS**

Domaine d'intervention/Thème	Montant initialement visé pour FEM-5 (millions de dollars)	Montant total utilisé par rapport au montant initialement visé	Part programmée par rapport au montant initialement visé	Montant restant par rapport au montant initialement visé	Montant visé revu, 3,66 milliards de dollars	Montant restant par rapport au montant visé revu	Pourcentage de réduction du montant visé	Réduction en termes absolus du montant visé (millions de dollars)
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	968,00	577,55	60 %	390,45	968,00	390,45	0,00 %	-
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	112,00	51,19	46 %	60,81	68,00	16,81	39,29 %	44,00
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	1 088,00	506,04	47 %	581,96	1 088,00	581,96	0,00 %	-
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	172,00	80,31	47 %	91,69	143,00	62,69	16,86 %	29,00
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	324,00	177,63	55 %	146,37	324,00	146,37	0,00 %	-
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	61,00	11,11	18 %	49,89	22,00	10,89	63,93 %	39,00
Programme GDF/REDD+	250,00	97,41	39 %	152,59	250,00	152,59	0,00 %	-
Eaux internationales	440,00	166,84	38 %	273,16	167,00	0,16	62,05 %	273,00
Substances chimiques	425,00	186,93	44 %	238,07	260,00	73,07	38,82 %	165,00
Programmes institutionnels (Programmes d'aide aux pays et renforcement des capacités)	70,00	3,19	5 %	66,81	60,00	56,81	14,29 %	10,00
Programme de microfinancements	140,00	140,00	100 %	-	140,00	-	0,00 %	-
Secteur privé	80,00	37,80	47 %	42,20	50,00	12,20	37,50 %	30,00
Budget administratif	120,00	60,25	50 %	59,75	120,00	59,75	0,00 %	-
TOTAL-Reconstitution des ressources de la Caisse du FEM	4 250,00	2 096,24	49 %	2 153,76	3 660,00	1 563,76	13,88 %	590,00

ANNEXE 2 : SCÉNARIO N° 2 : RÉDUCTIONS ÉGALES DANS TOUS LES DOMAINES D'INTERVENTION/THÈMES

Domaine d'intervention/Thème	Montant initialement visé pour FEM-5 (millions de dollars)	Montant total utilisé par rapport au montant initialement visé	Part programmée par rapport au montant initialement visé	Montant restant par rapport au montant initialement visé	Montant visé revu, 3,66 milliards de dollars	Montant restant par rapport au montant visé revu	Pourcentage de réduction du montant visé	Réduction en termes absolus du montant visé (millions de dollars)
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	968,00	577,55	60 %	390,45	824,86	247,31	14,79 %	143,14
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	112,00	51,19	46 %	60,81	95,44	44,25	14,79 %	16,56
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	1 088,00	506,04	47 %	581,96	927,12	421,08	14,79 %	160,88
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	172,00	80,31	47 %	91,69	146,57	66,25	14,79 %	25,43
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	324,00	177,63	55 %	146,37	276,09	98,46	14,79 %	47,91
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	61,00	11,11	18 %	49,89	51,98	40,87	14,79 %	9,02
Programme GDF/REDD+	250,00	97,41	39 %	152,59	213,03	115,63	14,79 %	36,97
Eaux internationales	440,00	166,84	38 %	273,16	374,94	208,10	14,79 %	65,06
Substances chimiques	425,00	186,93	44 %	238,07	362,16	175,23	14,79 %	62,84
Programmes institutionnels (Programmes d'aide aux pays et renforcement des capacités)	70,00	3,19	5 %	66,81	59,65	56,46	14,79 %	10,35
Programme de microfinancements	140,00	140,00	100 %	-	140,00	-	0,00 %	-
Secteur privé	80,00	37,80	47 %	42,20	68,17	30,37	14,79 %	11,83
Budget administratif	120,00	60,25	50 %	59,75	120,00	59,75	0,00 %	-
TOTAL-Reconstitution des ressources de la Caisse du FEM	4 250,00	2 096,24	49 %	2 153,76	3 660,00	1 563,76	13,88 %	590,00

	Changements climatiques	Diversité biologique	Dégradation des sols	Total
Montant à réaffecter pour résorber les dépassements	4.53	15.16	7.42	27.11

ANNEXE 3 : SCÉNARIO N° 3 : PROTECTION DES ALLOCATIONS DU STAR POUR LES PMA ET PEID, PLUS PROTECTION ENTIÈRE DES RESSOURCES RÉSERVÉES DANS LES DOMAINES D'INTERVENTION

Domaine d'intervention/Thème	Montant initialement visé pour FEM-5 (millions de dollars)	Montant total utilisé par rapport au montant initialement visé	Montant total ajusté des ressources utilisées (dépassements des pays hors PMA et PEID sur les ressources réservées)	Part programmée par rapport au montant initialement visé	Montant restant par rapport au montant initialement visé	Montant visé revu, 3,66 milliards de dollars	Montant restant par rapport au montant visé revu	Pourcentage de réduction du montant visé	Réduction en termes absolus du montant visé (millions de dollars)
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	968,00	577,55	577,55	60 %	390,45	808,30	230,75	16,50 %	159,70
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	112,00	51,19	59,74	46 %	60,81	112,00	60,81	0,00 %	-
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	1 088,00	506,04	506,04	47 %	581,96	901,68	395,64	17,12 %	186,32
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	172,00	80,31	82,11	47 %	91,69	172,00	91,69	0,00 %	-
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	324,00	177,63	177,63	55 %	146,37	267,07	89,44	17,57 %	56,93
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	61,00	11,11	14,86	18 %	49,89	61,00	49,89	0,00 %	-
Programme GDF/REDD+	250,00	97,41	97,41	39 %	152,59	213,03	115,63	14,79 %	36,97
Eaux internationales	440,00	166,84	166,84	38 %	273,16	374,94	208,10	14,79 %	65,06
Substances chimiques	425,00	186,93	186,93	44 %	238,07	362,16	175,23	14,79 %	62,84
Programmes institutionnels (Programmes d'aide aux pays et renforcement des capacités)	70,00	3,19	3,19	5 %	66,81	59,65	56,46	14,79 %	10,35
Programme de microfinancements	140,00	140,00	140,00	100 %	-	140,00	-	0,00 %	-
Secteur privé	80,00	37,80	37,80	47 %	42,20	68,17	30,37	14,79 %	11,83
Budget administratif	120,00	60,25	60,25	50 %	59,75	120,00	59,75	0,00 %	-

<i>TOTAL-Reconstitution des ressources de la Caisse du FEM</i>	<i>4 250,00</i>	<i>2 096,24</i>	<i>2 110,33</i>	49 %	<i>2 153,76</i>	<i>3 660,00</i>	<i>1 563,76</i>	13,88 %	<i>590,00</i>
--	-----------------	-----------------	-----------------	------	-----------------	-----------------	-----------------	---------	---------------

	Changements climatiques	Diversité biologique	Dégradation des sols	Total
Montant à réaffecter pour préserver les niveaux initiaux des ressources des PEID et PMA	17,80	38,23	18,31	74,33
Montant à réaffecter pour préserver les niveaux initiaux des ressources réservées dans les domaines d'intervention	25,43	16,56	9,02	51,02
Montant total des ressources à réaffecter	43,23	54,79	27,33	125,35

ANNEXE 4 : RÈGLES RÉGISSANT LA RÉAFFECTATION DES RESSOURCES D'UN PAYS À UN AUTRE

Ces règles de réaffectation des ressources obéissent à la même méthode itérative utilisée dans le cadre du STAR pour allouer les ressources dans les domaines d'intervention entre les pays.

- a) Calculer le déficit par domaine d'intervention découlant de la réaffectation des ressources entre les pays.
- b) Les pays bénéficiant d'une allocation initiale totale supérieure à 25 millions de dollars seront ciblés pour couvrir le déficit de ressources dans les domaines d'intervention.
- c) Calculer la part de chaque allocation individuelle par domaine d'intervention rapportée au total partiel de l'allocation des pays bénéficiant d'une enveloppe importante.
- d) Appliquer ces proportions au déficit total à combler dans les domaines d'intervention – le déficit total est par conséquent réparti proportionnellement au montant de l'allocation initiale du pays dans les domaines d'intervention.
- e) Cependant, nous devons procéder à des ajustements par rapport à la programmation que les pays pourraient déjà avoir exécutée dans leur domaine d'intervention. Tenant compte du programme de travail de novembre 2012 :
 - i. si le montant des ressources non encore utilisées par domaine d'intervention et par pays est inférieur à 0 (en d'autres termes, ce domaine d'intervention est dans le rouge), alors la perte encourue par le pays concerné dans ce domaine d'intervention est de 0.
 - ii. si le montant des ressources non encore utilisées par domaine d'intervention et par pays est inférieur au montant requis pour la réaffectation, alors la perte encourue par le pays concerné dans ce domaine d'intervention correspond au montant des ressources non encore utilisées.
 - iii. Autrement, la perte encourue par le pays dans ce domaine d'intervention est égale au montant calculé à l'étape d) ci-dessus.
- f) Avec cet ajustement effectué sur l'utilisation des ressources, le déficit total n'est plus couvert. Par conséquent, nous déduisons ce montant total du déficit total dans le domaine d'intervention, et nous réaffectons cette différence entre tous les pays suivant les mêmes modalités qu'à l'étape d) ci-dessus (montant de la proportion de l'allocation individuelle dans le domaine d'intervention*).
- g) Calculer le nouveau déficit total :
 - i. Le montant calculé à l'étape d) ci-dessus + le montant calculé à l'étape f).

- h) procéder aux ajustements sur les ressources déjà utilisées : pareil qu'à l'étape e) ci-dessus.
- i) Répéter les étapes e) à h) jusqu'à ce que le déficit de a) ait été entièrement réparti, un déficit nul étant affecté à tout pays dont les ressources déjà utilisées dans les domaines d'intervention sont dans le rouge, et tous les déficits se situant dans la marge des montants des ressources non encore utilisées par domaine d'intervention et par pays.